



École primaire Fernand-Séguin  
**Conseil d'établissement**

10050, avenue Durham, Montréal (Québec) • H2C 2G4

Téléphone : 514 596-5200

Site internet : fernand-seguin.csdm.ca

Courriel : [fseguin.ce@csdm.qc.ca](mailto:fseguin.ce@csdm.qc.ca)

**Procès-verbal**

**Séance régulière du conseil d'établissement**

**Mardi 21 octobre 2025, à 18h, à la salle polyvalente**

Participants :

Naouel Moha

Martin Dugas

James Wabenga Yango

Maude Campagna

Louis Philippe Joly

Robert Legault

Maxime Sabourin (substitut pour Mme Esther Lemieux Laferriere)

Josée Latendresse (membre de la communauté)

Fannie Trépanier (virtuel)

Absence:

Esther Lemieux Laferriere

---

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

L'assemblée est ouverte à 18 h 10.

**2. Parole au public**

Mme Priscilla Francis (membre substitut) assiste à la séance de manière virtuelle.

M. Messaoud, parent d'enfants fréquentant l'école, assiste à la séance en tant que membre du public. Il prend la parole pour expliquer l'enjeu qu'il a vécu pour l'inscription d'un de ses enfants à l'examen d'admission.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Wabenga Yango propose d'ajouter le point 6.10 – Admission

M. Joly propose d'ajouter le point 6.11 – Conférence sur la neurodiversité

Mme. Moha propose d'ajouter le point 6.12 – Formation Croix-Rouge

Mme Moha propose l'adoption de l'ordre du jour amendé. M. Wabenga Yango seconde.

2025-10-21 - 1 - L'ordre du jour amendé est adopté.

#### **4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 23 septembre 2025**

Mme Moha demande de modifier le point 6.4. Il est inscrit « des frais de collations de 50\$ par séance sont proposés », et elle demande que le montant soit modifié à « 45\$ à 50\$ ».

Mme Moha propose l'adoption du procès-verbal amendé. Mme Campagna seconde.

2025-10-21 – 2 Le procès-verbal amendé est adopté.

#### **5. Suivis**

Présentation de Mme Josée Latendresse, membre de la communauté et enseignante à la retraite, qui souhaite participer aux séances du Conseil d'Établissement (CÉ).

M. Dugas parle de la formation sur la Douance/HPI qui sera offerte aux parents de l'école. La formation aura lieu en présentiel le 11 novembre 2025 et sera donnée par Mme Myriam Chrétien. Elle va répondre aux questions adressées par les parents lorsqu'ils ont rempli le formulaire d'inscription à la formation.

#### **6. Points de discussion, de décision, de consultation ou d'information :**

##### **6.1 Formation obligatoire du Ministre, membres de CÉ et directions d'établissement**

Présentation par M. Dugas de la Fiche #9 – *Acte d'établissement et critères de sélection de la direction d'établissement*, de la Fiche #18 – *Consultation des parents de l'école* et de la Fiche #19 – *Consultation des élèves*

Suite à une question en ce sens de M. Wabenga Yango, M. Dugas confirme que l'école Ahuntsic occupera le pavillon Julie-Payette jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

##### **6.2 Acte d'établissement**

M. Dugas présente l'Acte d'établissement scolaire pour l'année 2025-2026. Il s'agit d'un document public accessible par tous. Le document dénote la cohabitation avec l'école Ahuntsic.

##### **6.3 Consultation : Plan Triennal de Répartition et de Destination des Immeubles (PTRDI) 2026-2029**

M. Dugas présente la plateforme du PTRDI. Le Pavillon Hubert-Reeves observera un *statu quo* pour les prochaines années. L'occupation du Pavillon Julie-Payette est en analyse par le Centre de Services Scolaire de Montréal (CSSDM) afin de déterminer ce qu'il en adviendra à partir de l'année scolaire

2026-2027. M. Dugas explique qu'avec le nombre d'élèves actuellement inscrits à l'école Fernand-Seguin, il y aurait 165 places vacantes si l'école récupère le Pavillon Julie-Payette. M. Dugas a émis des suggestions au CSSDM quant à l'utilisation future du Pavillon Julie-Payette, mais rien n'a encore été confirmé.

Les membres du CÉ discutent et tentent de comprendre les ratios d'occupation présentés dans le PTRDI. Il y aura des précisions demandées par M. Dugas pour expliquer les chiffres.

Le formulaire de validation de l'Acte d'établissement en vigueur pour l'année scolaire 2025-2026 commence à être rempli, mais les membres du CÉ jugent qu'il leur manque certaines précisions afin de bien pouvoir accomplir cette tâche. M. Dugas suggère de reporter le questionnaire à la prochaine séance pour lui permettre d'obtenir les réponses aux interrogations des membres. Ceux-ci acceptent.

2025-10-21 – 3 L'approbation de l'Acte d'établissement est reporté à la prochaine séance ordinaire

#### **6.4 Questions aux élèves et aux parents 2025-2026**

Mme Moha explique le processus de question aux élèves qui avait été fait l'an passé par les enseignants. Elle suggère de s'inspirer de cette méthode pour cette année. Par rapport à la question aux parents, elle donne en exemple celle de l'an passé qui portait sur le service de traiteur.

M. Wabenga Yango rapporte des questions que certains parents lui ont adressées par rapport au stationnement devant l'école, au Vernissage Arts et Science qui a remplacé Expo-Science, etc.

Mme Moha va envoyer la liste des questions de l'an passé aux membres du CÉ et propose d'en discuter lors de la prochaine séance ordinaire.

#### **6.5 Critères de sélection de la direction d'établissement**

M. Dugas affirme ne pas avoir reçu de lien pour répondre au questionnaire. Mme Moha vérifie et n'a rien reçu non plus. Le point est donc reporté.

#### **6.6 Budget de l'école 2025-2026**

M. Dugas présente le budget 2025-2026 et donne une explication sommaire de chaque ligne et montant.

Mme Campagna demande si le montant de 400\$ assigné à la formation du CÉ est perdu s'il n'est pas dépensé. M. Dugas confirme que oui. Cette dépense doit obligatoirement être associée à une facture et le montant peut uniquement être utilisé pour de la formation.

2025-10-21 – 4 Le budget de l'école 2025-2026 est approuvé

## **6.7 Comité cour d'école, encan silencieux**

Le point est retiré puisque le Comité cour d'école proposera un projet d'encan silencieux plus tard pour 2026 suite à la décision du Service de Garde de ne pas reconduire cette activité en décembre 2025.

## **6.8 Sorties scolaires et activités éducatives**

M. Dugas présente une mise à jour de la liste des sorties scolaires et activités éducatives 2025-2026.

Mme Latendresse propose l'approbation des mises à jour. Mme Campagna seconde.

**2025-10-21 – 5 La liste mise à jour des sorties scolaires et activités éducatives est approuvée**

## **6.9 Règles de conduite**

M. Dugas présente l'arrêté ministériel produit par M. Bernard Drainville, ancien ministre de l'Éducation du Québec. Les nouvelles règles sont par rapport au vouvoiement, à l'utilisation des termes « monsieur » et « madame » et à l'interdiction du téléphone cellulaire et des appareils électroniques. Le Code de vie de l'école modifié pour refléter ces nouvelles règles de conduites est présenté aux membres du CÉ pour approbation.

M. Wabenga Yango propose l'approbation du document Code de vie. Mme Moha seconde

**2025-10-21 – 6 Les modifications du document Code de vie sont approuvées.**

## **6.10 Admission**

M. Wabenga Yango rapporte des situations de parents qui auraient envoyé une demande d'admission à l'école pour leur enfant. Ces parents n'auraient pas eu de retour et auraient, par le fait même, échoué à inscrire leur enfant. M. Wabenga Yango pose des questions par rapport à la procédure d'admission (courriel par rapport au formulaire en ligne). M. Dugas répond que de faire le processus d'inscription par courriel ne serait pas viable. M. Dugas est au courant de ces situations et a fait un suivi avec le Centre de services scolaire afin de s'assurer qu'il n'y ait pas eu de failles informatiques. Il a reçu la confirmation qu'aucune faille informatique n'avait été relevée. M. Dugas a confirmé qu'il est prêt à offrir une solution aux parents qui ont rencontré des problèmes.

## **6.11 Formation neurodiversité**

M. Joly mentionne qu'il connaît un intervenant qui fait des conférences sur la neurodiversité. Il propose de le contacter afin de voir s'il serait disponible et intéressé à venir faire une conférence pour

les parents et les élèves de l'école. M. Joly va le contacter afin de connaître son intérêt et ses modalités.

### **6.12 Formation Croix-Rouge**

Mme Moha mentionne qu'un parent lui a demandé si la formation « Prêt à rester seul » de la Croix-Rouge était prévue cette année pour les enfants d'âge concerné. Mme Trépanier confirme que c'est une activité qui peut être proposée par le Service de Garde, et elle est ouverte à l'ajouter pour cette année. M. Dugas mentionne qu'il a déjà transféré aux parents des élèves d'âge concerné un communiqué de la Croix-Rouge qui propose cette formation en ligne. Mme Moha spécifie que la demande d'un parent était pour une formation de groupe en présentiel, plutôt qu'une formation en ligne. Mme Trépanier va s'informer pour voir ce qui est possible de faire.

## **7. Informations de diverses instances**

### **7.1. Présidence du conseil d'établissement**

Rien

### **7.2. Direction d'école**

M. Dugas mentionne que la Fête de la rentrée organisée par l'OPP s'est très bien passée. Les habits de neige dans le cadre de l'*Opération Sous Zéro* ont été reçus. M. Dugas remercie Mme Priscilla Francis d'être allée les chercher. La distribution a commencé et les parents sont très heureux. Les habits sont beaux et de bonne qualité. La participation de l'école sera assurément reconduite l'an prochain.

Des pratiques d'évacuation en cas d'incendies ont eu lieu à deux reprises lors de la semaine du 13 octobre 2025. Lors de la première pratique lorsque les élèves étaient avec leurs enseignants, l'évacuation s'est faite en moins de 4 minutes. Lors de la deuxième pratique, les élèves étaient sous la supervision du service de garde et l'évacuation s'est faite en moins de 8 minutes. Les intervenants ont noté certains enjeux qui seront adressés afin d'améliorer le temps d'évacuation pour se rapprocher de l'objectif de 4 minutes.

### **7.3. Comité des parents des écoles de Montréal (CP-CSSdM)**

M. Joly a participé à une première rencontre virtuelle lors de la semaine du 13 octobre 2025. Il s'agissait principalement d'une présentation et de l'adoption du protocole.

### **7.4. Service de garde et Comité des parents usagers du service de garde (CPSdG)**

Mme Lemieux-Laferriere est absente, et aucun parent n'a communiqué avec Mme Trépanier.

### **7.5. Organisme de participation des parents (OPP)**

Mme Moha n'a reçu aucune communication venant de l'OPP. M. Dugas confirme que l'OPP organisera une fête pour l'Halloween le 31 octobre. Il y aura une salle sombre, un parcours, une distribution de friandises, etc. Le bottin préliminaire a été envoyé aux parents pour vérification. M. Dugas confirme que certaines erreurs ont été soulevées, mais qu'il ne peut en aucun cas les corriger lui-même. La Loi 25 sur la protection des renseignements personnels interdit la direction de partager quelconque information sur les élèves qui fréquentent l'école. La photo d'école aura lieu lundi, mardi et mercredi de la semaine du 27 octobre. L'événement n'est pas organisé par l'OPP. Le photographe sera autonome et aucun bénévole n'est requis.

### **7.6. Fondation de l'école Fernand-Seguin de Montréal**

La Fondation informe que la campagne « Bo Sapin » se poursuit et invite le CÉ à en faire la promotion pour en soutenir le succès.

Elle mentionne également qu'il y a un poste à la Fondation pour un des membres du CÉ qui est toujours vacant. Aucun membre ne s'est proposé. M. Dugas suggère que si quelqu'un est intéressé, de le contacter directement.

Il y a eu un octroi de 3000\$ de la fondation pour aider à défrayer les coûts de la sortie à Québec pour les élèves de 5<sup>e</sup> année.

### **7.7. Comité cour d'école**

Il y a plusieurs nouveaux parents bénévoles. Puisqu'il n'y a pas de chargé de projet et qu'il y a un gel sur les dépenses, le comité va se concentrer sur l'augmentation du financement. Puisque le Service de Garde ne souhaite pas reconduire l'encan silencieux, le comité est en discussion pour une formule qui aurait lieu au printemps 2026. M. Dugas questionne Mme Trépanier si la décision du Service de Garde de ne pas tenir l'encan silencieux est définitive. Mme Trépanier répond par l'affirmative. Mme Moha confirme que l'encan silencieux avait rapporté environ 500\$ l'an passé.

Mme Latendresse mentionne une activité de financement (marchethon) qui avait lieu à l'école où elle enseignait.

M. Joly propose une résolution pour accorder la tenue du Marché de Noël en collaboration avec le Service de Garde et la Fondation. M. Wabenga Yango seconde.

2025-10-21 – 7 La résolution pour accorder la tenue du Marché de Noël est adoptée

### **8. Bons coups, coups de cœur et boîte à idées**

M. Dugas soulève que de reporter des points qui nécessitent des détails à confirmer est un bon coup! Mme Latendresse confirme qu'il y a une très bonne relation avec le voisinage.

**9. Levée de l'assemblée**

Levée de l'assemblée à 20 h 45